

AVIS

Commune de Faimés

Service de l'urbanisme

Monsieur et Madame Timmermans Pierre, domiciliés Rue Armand Jamouille 22 à 4317 Viemme

font savoir qu'ils ont introduit une demande de PERMIS D'URBANISME ayant trait à un terrain sis : Rue Armand Jamouille 22 à 4317 Viemme, dont la référence cadastrale est : Viemme (4) section A n° 111K2, 108D, 107F, 100F

Le projet consiste en : Régularisation d'un logement - Régularisations de transformation dans 2 logements existants - Extensions de logements - Construction d'un garage - Remblayage de terre d'une partie d'un jardin

et présente les caractéristiques suivantes :

- Application de l'article D.IV.40 : Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal du 14/10/2019 au 28/10/2019 inclus.

Le dossier peut être **consulté** à l'Administration Communale rue Adolphe Braas n°13 à 4317 FAIMES à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- chaque jour ouvrable pendant les heures de service : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ou sur rendez-vous.
- le samedi 26/10 de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous pris au minimum 24h à l'avance au 019/339856.

Les observations écrites peuvent être envoyées à l'Administration Communale, soit par courriel à urbanisme@faimés.be, soit par courrier postal à l'Administration Communale rue Adolphe Braas n°13 à 4317 FAIMES.

Les observations verbales pourront être recueillies à l'Administration Communale rue Adolphe Braas n°13 à 4317 FAIMES pendant les heures de service : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous (019/33.98.56).

A FAIMES, le 30/09/2019.

Le Bourgmestre

E. Cartuyvels